

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« MON TICKET POUR PARIS 2024 », « INSTANT GRILL », « CASH »,
« CHANCE EN OR », « PUZZLE » et « JACKPOT »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emissions des tickets des jeux

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MON TICKET POUR PARIS 2024 » fait le 26 avril 2023 s'applique à l'émission n°01 du jeu « MON TICKET POUR PARIS 2024 » ayant le code jeu 804, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 03 juillet 2023.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « INSTANT GRILL » fait le 16 mai 2023 s'applique à l'émission n°01 du jeu « INSTANT GRILL » ayant le code jeu 805 dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 31 juillet 2023.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « CASH » fait le 16 septembre 2021 s'applique à l'émission n°04 du jeu « CASH » ayant le code jeu 140 dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 14 août 2023.

Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux

L'émission n° 02, code jeu 659 des tickets du jeu « JACKPOT » est clôturée le dimanche 2 juillet 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 1^{er} août 2023 inclus.

L'émission n° 01, code jeu 146 des tickets du jeu « CHANCE EN OR » est clôturée le dimanche 2 juillet 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 1^{er} août 2023 inclus.

Article 3 – Forclusion de l'émission de ticket de jeu et résiliation du règlement de jeu

L'émission n° 01, code jeu 793 des tickets du jeu « PUZZLE » est clôturée le dimanche 2 juillet 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 1^{er} août 2023 inclus.

En conséquence le règlement fait le 28 juillet 2022 est résilié le 2 août 2023.

Fait le 27 juin 2023

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

Charles Lantieri